

Sujet : [INTERNET] Avis /plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses

De : > lmguiard (par Internet) <lmguiard@gmail.com>

Date : 26/09/2022 à 15:02

Pour : <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

A l'attention du commissaire-enquêteur Monsieur Jean-Claude HANON

-
En tant que résident de La-Chapelle-d'Abondance je tiens à vous signifier mon intérêt et adhésion pour les travaux étudiés dans cet important dossier pour la préservation des sites et du bon état écologique du patrimoine naturel concerné.

Veuillez agréer et transmettre nos salutations distinguées.

Louis et Martine GUIARD
LE CARIBOU
42, Route des Contamines
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

(Membre de l'AARCA)



Sans virus.www.avast.com

Sujet : [INTERNET] plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses
De : > jjfonade (par Internet) <jjfonade@yahoo.fr>
Date : 26/09/2022 à 16:13
Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Bonjour,

Après lecture du plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses, j'approuve le projet

JJ Fonade

221 route des Contamines 74360 La Chapelle d'Abondance
06 82 63 10 80

4 impasse de Gilet 17640 Vaux-sur-mer

Sujet : [INTERNET] plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses
De : > jcevost (par Internet) <jcevost@gmail.com>
Date : 27/09/2022 à 08:50
Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr
Copie à : Mairie La Chapelle d'Abondance <accueil@mairielachapelledabondance.fr>, info@aarca74.com

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-joint l'avis de l'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance concernant le projet de plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses.

Notre association, agréée comme association locale d'usagers en 2013, est investie dans la protection du patrimoine et de l'environnement. A ce titre, le conseil d'administration par ma voix a souhaité émettre un avis sur ce plan de gestion que vous trouverez en pièce jointe accompagné de deux documents confirmant nos propos.

L'avis d'enquête, le lien vers le dossier complet et une analyse du projet ont été transmis à nos adhérents, aussi, certains peuvent s'exprimer à titre individuel.

Merci de bien vouloir m'attester bonne réception et prise en compte de cet avis.

Jacques Cévest
Président de l'AARCA
0615842722

 Sans virus. www.avast.com

— jcevost.vcf —

begin:vcard
fn;quoted-printable:Jacques C=C3=A9vest

ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Adresse de toutes correspondances

Monsieur Jacques CÉVOST
6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

☎ : 02.38.59.49.83
info@aarca74.com

Association locale d'usagers agréée par
arrêté 2013284-0007 du 11/10/2013
Siège social : BAKOUA B
180B route des Contamines
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE
INTERNET : www.aarca74.com



Objet : Avis de l'association sur plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses

Le 27/septembre 2022
Monsieur le Commissaire enquêteur

Notre association créée en 1992 et agréée comme association locale d'usagers le 11/10/2013 a, par ses statuts, comme buts :

- « - d'intéresser les résidents à la vie locale et régionale
- d'appuyer toutes les initiatives, notamment celles des autorités locales, départementales et régionales, susceptibles d'assurer le développement harmonieux de la commune et d'accroître sa renommée
- d'animer ou de soutenir les actions visant à améliorer la qualité de la vie à La Chapelle d'Abondance, à protéger l'environnement, la nature et le cadre de vie. A cet effet, présenter aux autorités compétentes toute proposition ou toute opposition visant à favoriser les principes exprimés ci-avant ».

A ce titre, et après une lecture attentive du dossier cité en objet, notre association voit avec intérêt se concrétiser des actions pour la protection des personnes, des biens et des sites naturels riverains notamment de la Dranse d'Abondance qui traverse le territoire de la Chapelle d'Abondance, commune dans laquelle s'exerce notre action.

Les aspects environnementaux que pourraient impacter les actions proposées (enlèvement/rechargement de matériaux, essartage, déboisement, ...) nous semblent bien pris en compte.

Nous **émettons donc un avis favorable** à ce projet de plan de gestion tel que présenté dans l'étude.

Nous attirons cependant l'attention des autorités en charge du dossier sur un point qui ne semble pas pris en compte dans l'étude et sur lequel nous avons déjà alerté la mairie de la Chapelle d'Abondance.

Il s'agit des dépôts importants de matériaux (gravats) stockés par des entreprises dans le lit majeur de la Dranse d'Abondance, notamment, en ce qui nous concerne, en amont du village, au lieu-dit La Pesse et en aval, en amont du site de Miolène.

Le compte-rendu de notre assemblée générale de 2015 dans mon rapport moral et la réponse de M le Maire de la Chapelle d'Abondance en page 3 ainsi que l'article de journal du Dauphiné Libéré attestent de cette inquiétude et de l'intérêt que nous portons ce plan de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président, Jacques Cévest

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacques Cévest', written over a horizontal line.

Pièces jointes : - CR de l'assemblée générale de l'AARCA de 12/02015
- Article du Dauphiné Libéré

ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A . A . R . C . A .

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

2016-1

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 30/12/2015

A 18h10, Jacques Cévest, président, ouvre la séance. Il remercie Monsieur le Maire de la Chapelle d'assister à l'ensemble de l'AG et d'avoir mis la salle à notre disposition. Il remercie aussi M Bernard Auzou, journaliste au Dauphiné Libéré pour sa fidèle présence et son travail au quotidien qui représente l'essentiel de l'information transmise aux adhérents.

Excuses : Il présente les excuses des membres du CA absents de la Chapelle en ce moment et des membres de l'Association des Résidents de Châtel qui ont eu leur AG hier soir.

Rapport moral du président

« J'avais prévu de commencer ce rapport en évoquant le changement climatique particulièrement perceptible en cette année 2015, ceci indépendamment du manque de neige en cette fin d'année. On a déjà vu ça et on le reverra encore, sans doute plus fréquemment. Avec 2° de plus, il faudra bien s'habituer à une saison de ski plus courte et plus aléatoire, mais je suis optimiste pour le ski, les installations compenseront en partie le manque de neige naturelle, on continuera à skier à la Chapelle. Ce qui est inquiétant ce sont les phénomènes liés au réchauffement. La Chapelle en a fait les frais l'été dernier. Par deux fois la Dranse est sortie de son lit et a ravagé les sentiers aménagés et même les premières réparations apportées en urgence. On peut aussi s'attendre à des éboulements et autres phénomènes naturels.

Ayant eu la chance de pouvoir participer à un colloque en marge de la COP21, j'ai découvert de tristes réalités météorologiques et j'ai pris conscience que si les gouvernants ont pu « décider » de limiter à 2° le réchauffement, ce seront bien nous, les citoyens, qui devons mettre en œuvre les mesures décidées en changeant nos habitudes.



L'AG 2015 : public clairsemé mais attentif aux propos de M le Maire

En tant qu'association soucieuse de l'environnement et du cadre de vie, nous devons prendre notre place dans ces changements et leur promotion.

J'avais prévu de vous parler aussi de PLU, de SCOT, des lois ALUR et NOTRe, de la communauté de communes 2CVA, mais ce serait très abstrait. Monsieur le Maire le fera beaucoup mieux que moi en parlant concrètement des modifications que vous vivrez localement (pour simplifier, les questions posées par le président sont reprises plus loin dans l'intervention de M le Maire).

Je vais terminer sur une bonne note en vous annonçant qu'un groupe d'élèves s'est à nouveau lancé dans la fabrication du Vacherin de la vallée qui menaçait de disparaître. Faites-en bon usage.

Vote: Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport d'activité 2015

Le manque de temps sur place et de volontaires pour l'accompagnement ne nous ont pas permis d'organiser toutes les sorties habituelles.

Il n'y a eu qu'une seule sortie ski dans les Portes du Soleil en février et pas de sortie raquettes.

Il faut peut-être réfléchir et mutualiser nos sorties avec nos amis de Châtel qui en organisent beaucoup et n'ont pas toujours le succès mérité.

L'essentiel de notre activité reste donc l'information. Mais ce n'est pas le plus facile. Je regrette toujours de ne plus recevoir les comptes-rendus du conseil municipal que je dois lire sur le journal. Or je ne fais pas entière confiance aux journalistes (clin d'œil à B Auzou, journaliste présent). Donc je vous résume ce que je lis sur le Dauphiné Libéré et Infoval74. Cependant, M le Maire me reçoit toujours à ma demande plusieurs fois par an pour évoquer les actions en cours et je l'en remercie.

Notre site Internet, n'est pas suffisamment vivant pour être attractif. Il nous manque le webmaster actif que je ne suis pas. C'est un média assez onéreux mais nécessaire qu'il va nous falloir faire évoluer.

Nous avons édité 3 bulletins trimestriels et une information aussi régulière que possible par la messagerie (je vous encourage toujours à vous y inscrire si vous êtes connecté à Internet et à abandonner la version papier, mais nous ne le faisons qu'à votre demande. Le bulletin papier continuera à être expédié par la poste à ceux qui le souhaitent.

Votre association a participé aux travaux des deux fédérations, départementale et nationale des résidents de montagne, et notamment sur le devenir des résidences secondaires, touchées souvent par le changement de mode et par le désintérêt que leur portent les nouvelles générations. La rénovation de l'ancien sera un enjeu de la loi ALUR.

Notre fédération nationale fait son chemin et commence à être reconnue. Elle est présente dans les débats préparatoires à la conférence « Montagne 2040 » initiée par le premier ministre. Elle était présente au salon Alp'Home sur la décoration de l'habitat de montagne, et a participé à une rencontre à l'Assemblée Nationale avec le président de l'Association des Maires des Stations de Montagne accompagné de Nicolas Rubin, administrateur.

Nos enquêtes auprès des résidents sur le taux d'occupation réel des logements sont considérées comme les plus fiables et donc recherchées.

Une grande partie de nos travaux demeure les échanges constructifs entre associations qui nous permettent de nous entr'aider.

Certaines stations étant de plus en plus assujetties à la domination pas désintéressée des compagnies de remontées mécaniques, nos intérêts sont souvent concordants avec ceux des municipalités.

VOTE : Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Rapport financier de la trésorière Isabelle Mougin (en son absence, c'est J Cévest qui présente le rapport)

2015 DEPENSES		RECETTES	
Adhésions FARSM et FESM74	60,00	adhésions	1315,00
Abonnements Dauphiné 2015 et 16	400,30	Don	100,00
Frais de gestion de compte	63,93	Intérêts	103,30
Frais représentation	30,00		
Publications	166,80		
Affranchissements	300,00		
Site Internet	312,00		
Parrainage Oxfam	200,00		
ASSURANCE	187,55		
POT AG	19,45		
TOTAL	1740,03		1518,30

Résultat -221,73

BILAN	12/2014	12/2015
CCP	1028,54	1003,5
Livret	8996,93	8800,2

Total 10 025,47 9 803,7

Rapport du vérificateur aux comptes

M Clament a vérifié les comptes avant l'AG. Il certifie la véracité des écritures et la correspondance avec les relevés fournis indique n'avoir relevé aucune anomalie.

Le président propose d'approuver les comptes de Mme Mougin et la remercie pour son travail.

VOTE : Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2016 sera calqué sur les comptes 2015. La baisse des dépenses d'impression et d'affranchissement permettant de réduire les dépenses proportionnellement aux recettes. Les réserves permettent d'accepter un léger déficit et donc de ne pas augmenter les cotisations.

Cotisation 2016: Il est proposé de maintenir le montant de l'adhésion à 15€.

Pas d'objection.

Election des vérificateurs aux comptes pour 2016

VOTE : Mme ACKAOUY, MM DOUAL et CLAMENT sont réélus à l'unanimité.

Election du tiers sortant

Le Comité directeur est renouvelé chaque année par tiers. Il comporte actuellement 12 membres. 5 sont sortants: Mmes Mougin Isabelle, Brunet Mariangela, Farobbia Christine, MM Brunet Christian, Cévest Jacques. Tous sont candidats à un nouveau mandat.

Le président lance un appel à candidatures, un poste est toujours vacant : Aucune candidature nouvelle n'étant relevée, les 5 candidats sont élus à main levée, à l'unanimité.

Activités 2016

Activités sportives

Sorties ski Portes du Soleil à la journée, en principe le jeudi. N'ayant pas d'accompagnateur à ce jour en période scolaire, nous donnerons les dates plus tard par courriel. Une date est programmée entre le 5 et le 12 mars (la date peut varier en fonction de la météo). Les amateurs de sorties raquettes peuvent se manifester, nous essaierons d'en mettre sur pied.

Les dates seront annoncées sur le site Internet et par la messagerie ainsi que les confirmations et annulations éventuelles.

Les randonnées pédestres d'été seront proposées en fonction de la météo. Une randonnée gourmande est déjà prévue début août avec dîner en montagne (accessible aux marcheurs moyens).

Urbanisme et information:

Vous recevrez comme chaque année 3 ou 4 bulletins d'information plus les informations ponctuelles par la liste de diffusion par courriel. Toute information ou photos que vous pourriez nous envoyer nous aidera à les alimenter. Tout est disponible en permanence sur le site Internet. L'accès aux informations courantes se fait avec un mot de passe qui sera changé en mars. En cas de besoin, le demander par le bouton « contact » du site ou à : info@aarca74.com

Communiquez nous vos modifications d'adresse si vous en changez et l'adresse du nouveau propriétaire si vous vendez votre résidence. Cette année sera aussi l'occasion de renouveler en mars notre enquête de fréquentation et de satisfaction.

Nous continuerons notre partenariat avec le Ski-Club et souhaitons apporter encore notre petite pierre à l'événement Wintertrail Oxfam. Si vous en êtes d'accord, nous sommes prêts à soutenir une équipe comme l'an dernier à hauteur de 200€. Vous pouvez aussi soutenir à titre personnel une équipe. Oxfam étant reconnue d'utilité publique, vous recevrez un reçu fiscal.

Vous pouvez aussi donner un coup de main comme bénévoles les 5 et 6 mars, ce sera une bonne façon de montrer votre engagement au service de la vallée.

Un groupe de l'AARCA est déjà constitué, venez nous rejoindre : attention il faut s'enregistrer à l'avance sur le site :

<http://oxfamwintertrail.fr/fr/evenement>

Mettez-vous en rapport rapidement avec Jacques Cévest.



L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale statutaire est close à 19h10.

Intervention de M Le Maire

Monsieur le Maire remercie le président de lui donner la parole et assure que ce n'est pas une corvée de venir à l'AG de l'AARCA et qu'il le reçoit toujours avec plaisir pour évoquer les questions qui intéressent les résidents.

Il transmet les excuses de Jean-Louis Roger, président de l'Office de Tourisme qui est retenu à Torgon, et en profite pour rappeler que l'OT est elle-même une association de commerçants, artisans et hôteliers et qu'il semble que le président ait lui-aussi du mal à se faire remplacer en cas d'absence.

Il se propose de répondre aux nombreuses questions présentées par le président mais aussi à celles des personnes présentes.

Ce sont les services techniques de la commune qui ont procédé en juin à la remise en état des bords de Dranse. Pour les réaménagements plus durables, des autorisations sont nécessaires, notamment la la Police de l'Eau (DDT) et les délais seront donc beaucoup plus longs. Le Plan de Prévention des Risques prévoit des zones d'expansion des crues.

La 2CVA souhaite prolonger le sentier jusqu'au bas de son territoire, voire plus loin...

M Testu intervient pour rappeler les actions qui ont été menées depuis plus de 20 ans sans succès, de la part des riverains, pour faire cesser les dépôts de matériaux sauvages à la Pesse. Ces dépôts, outre l'aspect déplorable qu'ils donnent à l'entrée de la Chapelle, posent de réels problèmes de sécurité en cas de crue. La Dranse ne pouvant plus s'écarter, le courant s'accélère et peut entraîner des matériaux concourant à obstruer le cours. On trouve à peu près la même situation, bien qu'avec de moindres volumes à l'entrée vers Abondance. J Cévest ajoute que ces dépôts en lit majeur sont complètement interdits.

M Maxit répond qu'effectivement, les entreprises en question n'ont aucune autorisation, que des actions ont été menées depuis 1977 mais que le dossier semble classé à la préfecture. Il suggère à l'AARCA de se joindre aux actions menées. J Cévest propose que l'association adresse un dossier argumenté au préfet en relation avec les riverains.

La construction du foyer nordique à la Panthiaz est bien avancée, les toilettes et la billetterie sont opérationnelles.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Chablais couvrant 62 communes est en révision depuis novembre 2015. Il fixe les prescriptions environnementales, climatiques et urbanistiques à observer par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) notamment en ce qui concerne le maintien de la

biodiversité et des corridors écologiques, les transports, l'accès Internet et les zones urbanisables qui doivent être réduites au profit des zones agricoles et naturelles.

M Gauthier demande si on a besoin de construire autant à la Chapelle. B Maxit répond dans le prochain PLU, il faudra privilégier la construction dans les « dents creuses » et diminuer l'emprise sur les zones agricoles. La commune disposant de grandes zones urbanisables pourra les réduire de 20ha sans hypothéquer les capacités de développement. Le bureau aidant la commune pour l'élaboration du PLU est choisi, les travaux vont commencer.

La commune de la Chapelle était plus favorable à la fusion de la communauté de communes 2CVA avec celle du Haut-Chablais (Morzine), mais c'est le regroupement avec celle d'Évian qui a été voté. Cela entraînera le transfert par les communes de nouvelles compétences comme l'assainissement et la collecte des ordures ménagères. Le tourisme est obligatoirement transféré au 01/01/2017 (loi NOTRe). J Cévest précise que le transfert à la communauté de communes de la compétence tourisme inquiète beaucoup les offices de tourisme dont celui de la Chapelle qui craint de disparaître. Or ce transfert n'implique pas forcément la disparition des OT mais la réorganisation centralisée de l'offre. Il n'imagine pas la disparition de l'OT de Châtel ni celle d'un accueil et d'une animation touristique à la Chapelle. La mutualisation avec l'OT d'Évian plus centré sur l'activité de l'été pourrait même apporter des moyens supplémentaires en hiver. Il convient d'être vigilant sur ce dossier et de faire confiance aux représentants de la vallée pour, au moins, maintenir l'offre*.

B Maxit ajoute qu'à ce jour on ne sait pas comment se fera la prise en charge des OT et comment sera perçue la taxe de séjour qui est la principale recette des communes pour financer les OT.

(* Depuis, le gouvernement a précisé que les stations classées garderaient leurs offices de tourisme)

La délégation de service public pour la gestion des remontées mécaniques concédée à CALD, arrivée à son terme, a été prolongée jusqu'en octobre 2016 afin de permettre les études financières et techniques

permettant de lancer l'appel d'offres. La commune pourrait se diriger vers une délégation plus complète qui reste à déterminer.

La situation et l'avenir de Torgon restent préoccupants et peu lisibles, c'est une difficulté même si la gestion par la SEM de Châtel est plutôt rassurante (PM : la SEM a des projets de renouvellement de remontées pour dynamiser le secteur et favoriser la liaison avec Super-Châtel).

Le programme d'enneigement artificiel de Braitaz et Crêt-Béni est terminé et il n'est pas prévu pour l'instant d'aller au-delà.

Concernant le ramassage des ordures ménagères, un projet de collecte sélective par bacs enterrés est à l'étude. Il n'est pas prévu de modifier le mode de tarification (taxe proportionnelle à la valeur locative du logement).

J Cévest souligne que ce mode de tarification est pénalisant pour les résidents secondaires et n'incite pas à la réduction et au tri des déchets Le Grenelle 2 conseille d'introduire une part incitative dans le financement de la collecte et élimination des déchets. Or la taxe ne le permet pas (sauf la taxe incitative qui est possible) et encore moins avec la collecte en apport volontaire qui ne comptabilise pas le volume déposé par chaque usager.

Il reconnaît qu'avec des usagers qui viennent de toute la France et l'Europe, où aucune harmonisation de tri n'existe, il n'est pas facile d'avancer dans ce domaine. C'est pourtant un enjeu de la COP21 et le projet présenté ne sera qu'un petit progrès...mais un progrès malgré tout.

L'AARCA est prête à collaborer autant que faire se peut pour la bonne mise en place du nouveau système et sa nécessaire communication.

La séance étant close, le président invite l'assistance à poursuivre les débats devant le verre de l'amitié.

Dernière minute : La 2CVA organise les mercredis 9/03 et 16/03 une visite découverte du patrimoine en bord de Dranse (s'adresser à la 2CVA)

Une grande fête des fromages est organisée à la Chapelle le 03 juillet. L'AARCA pourrait participer. Toute idée et aide seront les bienvenues. Nous en parlerons sur le bulletin de mars.

Pensez à renouveler votre adhésion dès réception afin de faciliter le travail de la trésorière.

Complétez ou corrigez le bulletin joint si nécessaire et retournez-le avec votre chèque de 15€ à :

Mme Isabelle MOUGIN : 5, rue des Tilleuls 70230 LOULANS VERCHAMP (adhesion@aarca74.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de l'en informer par retour ou en complétant le bulletin d'adhésion joint au bulletin papier.

LE CHABLAIS

INFOS PRATIQUES

ABONDANCE

→ Animations du jour
P'tit dej à l'Essert offert par l'office de tourisme, de 9h30 à 10h30.
Jeu de piste sur le domaine de l'Essert (rendez-vous au pied des pistes) de 14h à 16h.

Visite d'une ferme à l'alpage du Muret (inscription à l'office de tourisme) à 16h. Dégustation des 7 fromages de Savoie sous la halle à 17h.

CHÂTEL

→ Animations du jour
"A vos pincesaux", atelier à la salle la Châtelaine de 10h30 à 12h, pour les 3/12 ans (inscription sur place).

Pêche sous glace au lac de Vornnes (inscriptions à l'office de tourisme) de 10h à 11h30.
A la rencontre des marmottes, salle La Musardière de 10h à 11h.
Show du ski club, stade du Linga à 20h30.

LA CHAPPELLE-D'ABONDANCE

→ Animations du jour
Découverte de la ferme pédagogique "La Chèvrerie des Thoules" (inscription au 06 86 80 75 78) à 9h et 14h.

Démonstration de sculpture sur glace sous les voûtes de l'office de tourisme de 11h30 à 13h30.
Goûter à la Chèvrerie (inscription au 06 86 80 75 78) à 16h.
Goûter crêpes à la bibliothèque (inscription à l'office de tourisme) à 16h15. Descente aux étoiles

(inscription à l'ESF) de 17h à 18h30.
Animation biathlon à la Panthiaz (inscription à l'ESF) de 18h à 19h. S'inscrire aujourd'hui à l'office de tourisme pour la visite du village prévue demain de 10h30 à 12h.

LES GETS

→ Animations du jour
A 9h, visite guidée de la fruitière des Perrières. A 10h30, lecture à la bibliothèque, gratuit.
Sur la place de la Maison des Gets : à 14h, Crazy Pong ; à 15h, Light Painting et atelier de maquillage ; à 16h, bonhomme de neige ; à 17h30, atelier de la Musique musicale au musée, dès 5 ans, infos au 04 50 79 85 75.

A 18h, pot de La Turche, vin chaud offert par l'Association "Les Amis de la Turche". A 18h, descente aux flambeaux caritative, Front de neige, inscriptions à l'office de tourisme ou à l'ESF.

MORZINE

→ Animations du jour
Raconte-tapis de 10h30 à 11h30, comignes animées de 15h à 15h45 et "L'heure du conte" de 16h à 17h à la bibliothèque, entrée libre, inscription obligatoire. Canyon style de 13h30 à 16h30, sur le plateau de Nyon, dès 14 ans (inscriptions gratuites sur place). Chasse au trésor de 16h30 à 18h, place de l'Office de tourisme. Descente aux flambeaux des enfants de l'ESF à partir de 18h15.

LA CHAPPELLE-D'ABONDANCE

Dépôts sauvages de matériaux : des riverains sans réponse

C'est lors de l'assemblée générale de l'Association amicale des résidents de La Chapelle-d'Abondance (AARCA) que François Testu est intervenu pour rappeler les actions menées depuis plus de 20 ans « en vain » par les riverains de La Pesse pour faire cesser les dépôts sauvages de matériaux. Ces derniers dénoncent l'aspect déplorable que cela donne à l'entrée du village et expliquent qu'il existe de réels problèmes de sécurité en cas de crue.

Les riverains estiment que la Dranse ne pouvant plus "s'écarter", le courant peut s'accélérer et entraîner des matériaux concourant à obstruer le cours d'eau.

Des actions menées depuis 1977...

Jacques Cévoit, président de l'AARCA, précise ensuite que « ces dépôts en lit majeur sont complètement interdits ».

Le maire Bernard Maxit lui a répondu qu'effectivement, les entreprises en question n'ont aucune autorisation, que des actions ont été menées depuis 1977 mais que le dossier semble classé à la préfecture...

Bien évidemment, cette réponse ne suffit pas aux pétitionnaires qui ont encore écrit, le 1^{er} novembre 2015, au préfet de Haute-

Savoie avec des copies au maire de la commune, aux conseillers départementaux du canton, aux présidents du Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (Siac) et de la Communauté de communes de la Vallée d'Abondance (2CVA). « Nous n'avons reçu aucune réponse, même pas de la part du maire » ajoute Christian Nicolas, président du Syndicat des copropriétaires du hameau du Saix.

Une partie du lotissement de La Pesse inondée en mai

Avec François Testu, il a tiré le signal d'alarme après avoir vécu les inondations d'une partie du lotissement de La Pesse en mai dernier. Ils ne comprennent pas non plus que l'on ne fasse pas appliquer les conclusions de la préfecture (courrier du 5 octobre 2011). « Après analyse et eu égard au risque d'inondation identifié sur le secteur, la Mission inter-services de l'eau (Mise) avait à l'époque estimé qu'il était nécessaire de laisser une bande de 15 m de large, libre de toute occupation, le long de la rivière » ont-ils expliqué.

Ils ont également rappelé que ce site de dépôt existe depuis les années 1975.



En mai 2015, la Dranse avait débordé sur la route avant d'atteindre un lotissement. Archives photo Le D.L.C.A.

Ils craignent de nouvelles inondations

Dans ce lotissement d'une douzaine de chalets, il existe une certaine peur que de nouvelles inondations se produisent à nouveau, comme en mai 2015.

« Quand elle est en crue, la Dranse sort de son lit à l'entrée du terrain qui sert de dépôt, dont le sol n'absorbe pas les eaux de la rivière et celles-ci débordent dans le lotissement » justifie Christian Nicolas, qui estime qu'il s'agit d'un « non-respect de la loi avec un exhaussement de terrain sur plus

de 6 000 m² de dépôt de matériaux inertes ».

Circulation des véhicules de chantier, poussière...

S'ils déplorent le fait d'avoir une vue directe sur les dépôts de matériaux, les résidents se plaignent aussi que les fossés de la RD230 soient bouchés, empêchant l'écoulement normal des eaux.

L'été, dans cet espace qui se voudrait paisible avec vue sur le Mont-de-Grange et les Cornettes

de Bise (classées Natura 2000), les vacanciers subissent les nuisances de la circulation des véhicules de chantier, de la poussière... Et le comble, c'est quand il y a un casse-croûte...

« Quand on vient se reposer et profiter de la quiétude de la montagne, on attend autre chose » ajoutent Christian Nicolas et François Testu, qui surveilleront leur boîte aux lettres pour savoir qui répondra enfin à leur requête...

SPORTS EXPRESS

LES GETS Nordique : encore une première place pour Jacques Jefferies

→ Ce dimanche, à Saint-Stigmond, se déroulait le Grand Prix d'Agay, où quelques sociétés de la section nordique du club Les Gets Ski Compétition étaient engagées. Et Jacques Jefferies a une nouvelle fois brillé en remportant le Critérium régional minimes. Il a laissé ses adversaires à plus de 20 secondes sur le 5 km dans la catégorie U14, et confirme sa position de leader régional. Antoine Gros a terminé 17^e et Ugo Landrat 33^e sur les 70 participants. Chez les filles, dans la catégorie U14, ajoutons la belle 4^e place de Jeanne Richard sur le 5 km. Dans la catégorie U16, Vadim Druelle a bouclé les 7,5 km en 11^e position. Chez les seniors, il faut signaler la très belle 5^e place de Bastien Buttin sur le 15 km remporté par Benoît Chauvet. Par ailleurs, rendez-vous est fixé ce soir sur le front de neige des Gets pour la Ronde Nocturne Savoie Mont-blanc.



MORZINE

Trois podiums pour le club de danse sur glace

C'est à Dijon que se déroulait la 3^e manche du Tournoi de France de danse sur glace. Et le week-end a été faste pour le club morzinois, qui a réalisé trois podiums. Chez les juniors 1, Sacha Audoux a conquis la 1^{re} place et Jeanne Cochar-Gaudaud est arrivée 2^e. En minimes 2, Sophie Lavanchy a fini 2^e, à trois petits dixièmes de la première marche. En cadets 1, Marie Cottet-Gaydon est montée sur la 3^e place du podium.

Concernant le reste de l'équipe, il convient de souligner les belles prestations de Cloé Saramon (5^e en benjamins 1), Sarah Cottet-



Sacha Audoux et Jeanne Cochar-Gaudaud ont fini 1^{re} et 2^e. Photo FR

Gaydon (5^e en benjamins 2) Aleff Viviani (7^e en benjamins 2) et Agathe Taberlet (8^e en benjamins 2). Chez

les minimes 1, Tom Jochum a terminé 10^e et chez les Minimes 2, Mina Calvet s'est classée 10^e alors que Marion Bersier a fini 15^e. En cadets 2, Heidi Jochum a obtenu la 10^e place. Enfin, chez les juniors, le couple junior Laura Boutary et Léo Dornier a pris la 6^e place.

Pour tous ces athlètes, le prochain rendez-vous est prévu les 5 et 6 mars à Lyon pour la dernière manche du Tournoi de France. Le couple Laura Boutary et Léo Dornier concourra quant à lui à Poitiers les 25 et 26 février prochains pour le titre de Champion de France chez les juniors.

Patinage extrême : Tristan Dugerdil 2^e au Canada

Ce week-end, Tristan Dugerdil (Morzine) et Pacôme Schmitt (Les Gets) étaient tous deux engagés dans la Riders cup de Sherbrooke (Canada), compétition de patinage extrême.

Tristan Dugerdil s'est classé à la 2^e place, après une lutte acharnée avec Scott Crossall, Dean Moriarity et Shane Renaud. Dean Moriarity, vainqueur à Avoriaz le 16 janvier, s'est imposé une nouvelle fois devant ses fans. Beaucoup moins chanceux, Pacôme Schmitt a été éliminé en demi-finale et a terminé 6^e.

Tristan Dugerdil pointe désormais à la 4^e place du classement mondial.



Tristan Dugerdil a signé une belle performance au Canada. Photo DR

Foot : les U11 et U13 en tournoi à Sallanches



Les U13 ont eu moins de chance que leurs cadets et doivent se contenter de la 6^e place. Photo Le D.L.C.A.

Ce week-end à Sallanches, s'est déroulé un tournoi de football auquel participaient des jeunes du club local.

Le bilan est mitigé pour les U13 morzinois. Lors des phases de poule du matin, les rouges et jaunes ont été meilleurs que leurs adversaires (hormis Sallanches, vainqueur du tournoi) dans le jeu, mais n'ont pas su concrétiser leurs très nombreuses occasions. Ils ont terminé cette phase matinale avec une défaite et trois matchs nuls, ce qui les propulsa dans la poule "basse". Ils ont ensuite remporté cette poule de 5 équipes, après trois victoires et un match nul, et terminèrent finalement à la 6^e place. Les jeunes ont nourri des regrets

car, avec plus d'efficacité, l'équipe avait sa place dans la poule "haute".

Le bilan a été meilleur pour les U11. En effet, avec trois victoires et une défaite le matin, les petits rouges et jaunes terminaient à la première place de leur groupe et se qualifiaient donc pour la poule "haute", regroupant les cinq meilleures équipes.

Après trois belles victoires (contre Annecy, Haut-Giffre et Saint-Genis), une défaite contre Sallanches coûtait la victoire finale aux jeunes footballeurs morzinois. Ceux-ci sont tout de même satisfaits d'avoir décroché la deuxième place. Des jeunes sportifs qui ont bien défendu l'honneur de leur club.

LES RONDES NOCTURNES
Savoie Mont-blanc
MERCREDI 17 FÉVRIER
Aux GETS

Les Rondes Nocturnes sont des courses de ski fond qui se déroulent par équipe de 2 sur une boucle d'environ 800m en front de neige devant l'Office du Tourisme.

Elles sont organisées conjointement par le Comité Régional de Ski du Mont Blanc et le Comité de ski de la Savoie, le Ski club des GETS avec le soutien de Savoie Mont-Blanc Tourisme.

OUVERT A TOUS !!!
De l'amateur à l'élite sportive...
inscrivez-vous :
www.rondes-nocturnes-savoie-montblanc.fr
(ou sur place jusqu'à 1hr avant le départ)

Premier départ à 19h30 :
En relais par équipe de 2 ou seul en Mass Start
12€ pour 2 équipiers ou 6€ en individuel, repas compris !

Dès 18h00 le village des rondes s'installe au cœur de la station. En attendant le coup d'envoi des différentes courses, le club de ski de fond de La Clusaz vous accueille pour déguster gratuitement les salaisons de LA MARQUE SAVOIE ou encore découvrir le fromage BREZAIN grâce aux appareils à raclette BRON COUKE.

Les podiums sont récompensés par la MARQUE Savoie et les partenaires FISCHER, SALOMON, SWIX, UVEK.

Les lots sont remis au tirage au sort des dossards. Après la course les participants pourront apprécier le repas proposé par le soutien du club de Ski des Gets, Brézain et Savoie Yaourt.

Animateur, musique et bien d'autres surprises vous attendent
AMBIAISON GARANTIE
VENEZ PARTICIPEZ
VENEZ LES ENCOURAGER !

Savoie Mont-blanc
uvek swix
yaourt
SALOMON
FISCHER
BRON COUKE

71995406